

# La double actualité de Thorstein Veblen

Olivier BRETTE

Maître de conférences  
Université de Lyon - INSA  
UMR 5600 EVS  
[olivier.brette@insa-lyon.fr](mailto:olivier.brette@insa-lyon.fr)

**Séminaire Hétérodoxies**  
CES-Matisse – UMR 8174  
Maison des sciences économiques – Paris  
28 Septembre 2010

L'objet de cette communication est d'apprécier dans quelle mesure et à quelles fins la pensée de Thorstein Veblen peut-être une source d'inspiration pour l'économie hétérodoxe contemporaine. L'argumentation repose sur une reconstitution du système de pensée de l'auteur élaborée dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenu en 2004. Cette reconstruction propose une lecture de Veblen différente de celle défendue par nombre d'économistes institutionnalistes contemporains se réclamant de sa pensée, dans le prolongement de l'interprétation de Clarence Ayres (1891-1972), John Fagg Foster (1907-1985) et de leurs héritiers intellectuels, tels que Marc R. Tool et Paul Dale Bush. De façon générale, ces économistes interprètent toute l'œuvre de Veblen à la lumière de ses conceptions normatives et politiques. Cette lecture présuppose que ses déclarations d'impartialité scientifique sont largement ironiques et qu'il adhère en réalité à une « épistémologie normative » selon laquelle la finalité de la science serait de produire des jugements de valeur.

*A contrario* nous suggérons de prendre Veblen au sérieux lorsqu'il affirme que les jugements de fait et les jugements de valeur des scientifiques relèvent de registres différents et que la finalité principale de la science est de formuler des énoncés positifs. Par cette affirmation, Veblen ne dénie évidemment pas aux scientifiques le droit, sinon la légitimité de formuler des énoncés normatifs, ce dont il ne se prive d'ailleurs pas lui-même. Elle vise à mettre en exergue une différence de statut entre la « connaissance désintéressée » et la connaissance instrumentale. En effet, Veblen voit dans la science l'un des produits historiquement et géographiquement situés d'une propension universelle de l'homme à vouloir comprendre le monde, « *en dehors de toute arrière-pensée quant à l'utilisation de la connaissance ainsi acquise* ». Cette connaissance désintéressée s'oppose à la connaissance instrumentale dont Veblen distingue deux formes : d'une part la « *connaissance technique* » dont l'accumulation vise à améliorer l'adaptation de l'homme à son environnement et d'autre part la « *connaissance pragmatique* » dont la finalité est de satisfaire l'intérêt d'un individu ou d'un groupe social aux dépens d'autres individus ou groupes sociaux.

Cette typologie des connaissances fonde l'assertion maintes fois répétée par Veblen selon laquelle « *la science ne crée rien d'autre que des théories. Elle ne sait rien de la politique ou de l'utilité, du mieux ou du pire* ». Cette affirmation, dont rien ne permet de contester sérieusement la sincérité, conduit à penser que l'œuvre de Veblen peut elle-même, dans une certaine mesure, être segmentée en deux composantes principales : l'une positive, l'autre normative. Ces deux pans de la pensée veblénienne peuvent nourrir utilement l'économie hétérodoxe contemporaine, à condition que leur contribution respective soit clairement

identifiée. Pour le dire autrement, si les thèses politiques de Veblen sont fondées à alimenter une réflexion critique sur l'économie contemporaine, notamment sur les limites du capitalisme actionnarial, elles sont dans une certaine mesure dissociables de la contribution méthodologique et théorique que l'œuvre de Veblen peut apporter à l'hétérodoxie contemporaine.

La communication s'appuiera sur deux textes.

Texte 1 : Brette, O., 2004. *Un réexamen de l'économie « évolutionniste » de Thorstein Veblen. Théorie de la connaissance, comportements humains et dynamique des institutions*, Thèse pour le doctorat de sciences économiques (428p.), soutenue à l'Université Lumière Lyon 2. Extrait du Chapitre 8, pp. 317-338.

Ce premier texte traite de l'analyse normative de Veblen d'un double point de vue. D'une part, il discute du statut de cette analyse normative. D'autre part, il s'attache à expliciter les fondements des thèses politiques de Veblen, dont certaines conservent quelque actualité, notamment l'idée selon laquelle la recherche d'une rentabilité financière maximale n'est pas le meilleur garant du « bien-être matériel d'une société ».

Texte 2 : Brette, O., 2006. « Expanding the dialogue between Institutional Economics and Contemporary Evolutionary Economics: Veblen's methodology as a framework », *Journal of Economic Issues*, vol. XL, n°2, June, pp. 493-500. Article lauréat, en 2007, du *Veblen 150 Prize*, dans la catégorie des chercheurs de moins de 35 ans, décerné conjointement par l'*Association for Evolutionary Economics* (AFEE) et la *European Association for Evolutionary Political Economy* (EAEPE)

Ce second texte vise à éclairer l'actualité de la pensée veblenienne sur le plan positif. Il montre qu'il existe, d'un point de vue méthodologique, des bases de dialogue solides entre l'institutionnalisme veblenien et l'économie évolutionniste contemporaine, dite néo-schumpeterienne. Par ailleurs, il met en évidence les axes de complémentarité théorique qui existent entre les deux approches, lesquels laissent entrevoir des perspectives intéressantes de fertilisation croisée.



UNIVERSITE LUMIERE – LYON 2  
École Doctorale de Sciences Humaines et Sociales

**Thèse de Doctorat en Sciences Économiques**  
(Analyse et Histoire Économiques des Institutions et des Organisations)

**Un réexamen de l'économie « évolutionniste »  
de Thorstein Veblen**  
Théorie de la connaissance, comportements humains  
et dynamique des institutions

Présentée et soutenue publiquement par

**Olivier BRETTE**

le 17 décembre 2004

**JURY**

<b>Annie COT</b>	Professeur à l'Université Paris 1 Rapporteur
<b>Pierre GARROUSTE</b>	Professeur à l'Université Lumière - Lyon 2
<b>Alain GUERY</b>	Directeur de Recherche au C.N.R.S. - E.H.E.S.S.
<b>Geoffrey M. HODGSON</b>	Professeur à l'Université de Hertfordshire (R.-U.) Rapporteur
<b>Jean-Pierre POTIER</b>	Professeur à l'Université Lumière - Lyon 2 Directeur de thèse

# Sommaire

---

INTRODUCTION GENERALE.....	6
PARTIE 1. DE LA CONNAISSANCE EN GENERAL ET DE LA SCIENCE EN PARTICULIER : LES FONDEMENTS GNOSEOLOGIQUES DE L'ECONOMIE VEBLENIENNE .....	28
CHAPITRE 1. LE TRIPTYQUE VEBLENIEN DE LA CONNAISSANCE.....	31
CHAPITRE 2. LA THEORIE VEBLENIENNE DE LA SCIENCE.....	68
PARTIE 2. LE PROJET SCIENTIFIQUE VEBLENIEN : POUR UNE REVOLUTION EPISTEMOLOGIQUE EN ECONOMIE .....	113
CHAPITRE 3. AUX RACINES DE L'ECONOMIE MARGINALISTE .....	116
CHAPITRE 4. VERS UNE ANALYSE « POST-DARWINIENNE » DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE.....	155
PARTIE 3. UNE ANALYSE CONCEPTUELLE DE LA THEORIE VEBLENIENNE DES COMPORTEMENTS HUMAINS .....	203
CHAPITRE 5. LA COMPOSANTE INSTINCTIVE DU COMPORTEMENT HUMAIN .....	206
CHAPITRE 6. HABITUDES, INSTITUTIONS, CULTURE .....	241
PARTIE 4. CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET PROGRES SOCIO-ECONOMIQUE : DE VEBLEN A L'INSTITUTIONNALISME CONTEMPORAIN.....	277
CHAPITRE 7. L'ANALYSE VEBLENIENNE DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL .....	280
CHAPITRE 8. DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL AU PROGRES SOCIO-ECONOMIQUE : L'HERITAGE VEBLENIEN DANS LA PENSEE INSTITUTIONNALISTE CONTEMPORAINE .....	317
CONCLUSION GENERALE .....	364
BIBLIOGRAPHIE .....	382
TABLE DES MATIERES .....	417

## **Chapitre 8. Du changement institutionnel au progrès socio-économique : l'héritage veblenien dans la pensée institutionnaliste contemporaine**

---

Veblen est demeuré une référence majeure de l'institutionnalisme historique, depuis la constitution de ce mouvement au lendemain de la Première Guerre mondiale [Hamilton, 1919] (cf. *supra* Introduction générale 1.). L'objet principal de ce dernier chapitre est d'évaluer la nature de son héritage dans la pensée institutionnaliste contemporaine. Un facteur d'explication essentiel dans cette entreprise est l'interprétation, très discutable pensons-nous, que Clarence E. Ayres a donnée de la pensée veblenienne. En effet, Ayres est indubitablement celui qui a exercé l'influence la plus forte sur l'orientation du mouvement institutionnaliste ces soixante dernières années<sup>534</sup>. Sa lecture de l'œuvre de Veblen met l'accent sur un aspect que nous n'avons, jusqu'à présent, considéré que de façon marginale, à savoir sa composante normative.

Selon nous, si Veblen a bien développé une analyse normative, il la distinguait de sa contribution positive ou scientifique dont nous avons proposé une interprétation dans les précédents chapitres de notre travail. En effet, les conceptions épistémologiques de notre auteur le conduisent à affirmer clairement que la science n'a pas vocation à formuler des jugements de valeur. Dès lors, en supposant qu'il est conséquent avec ses principes épistémologiques, ce dont rien ne permet véritablement de douter, on doit admettre qu'il ne considère pas ses propres énoncés normatifs comme relevant du domaine de la science. Bien qu'il la juge comme secondaire par rapport à sa contribution positive, Veblen jette les bases d'une analyse normative du progrès socio-économique qui prend principalement appui sur ses conceptions gnoséologiques (section 1).

---

<sup>534</sup> La première édition du plus célèbre ouvrage d'Ayres, *The Theory of Economic Progress*, date de 1944.

L'interprétation ayresienne s'oppose radicalement à cette lecture, à la fois quant au statut de l'analyse normative de Veblen et quant à son contenu. De fait, Ayres attribue largement à Veblen ses propres conceptions : la finalité de la science est normative et le progrès socio-économique peut être interprété dans les termes d'une « dichotomie » entre la « technologie » et les « institutions ». Bien qu'elle rompe substantiellement avec le projet scientifique de Veblen, cette approche a, de façon générale, été adoptée par nombre d'économistes institutionnalistes. Cependant, la « dichotomie » ayresienne a été reformulée en des termes qui se sont avérés beaucoup plus conformes à la conception veblenienne du progrès socio-économique. En outre et surtout, l'idée selon laquelle l'institutionnalisme devrait principalement viser à l'élaboration d'une théorie normative de la valeur a été elle-même contestée par certains acteurs du mouvement. Cette remise en cause du projet ayresien est cruciale en vue d'une réorientation de l'institutionnalisme dans la perspective veblenienne de l'élaboration d'une science économique « évolutionniste » (section 2).

## Section 1. L'analyse normative de Veblen

Interpréter la pensée normative de Veblen conduit à poser deux questions que nous considérerons successivement. D'une part, quel *statut* donne-t-il à son analyse normative et, en particulier, comment la situe-t-il par rapport à sa contribution scientifique ? D'autre part, quel est le *contenu* de ses conceptions normatives ? Nous soutenons, dans un premier temps, que Veblen distinguait sa contribution normative de son analyse scientifique, c'est-à-dire qu'il les considérait à des niveaux différents (1.1.). Nous montrons, dans un second temps, que, contrairement à ce qu'ont prétendu nombre d'économistes institutionnalistes à la suite de Clarence E. Ayres, sa conception normative du progrès socio-économique, c'est-à-dire de l'accroissement du « bien commun », ne consiste nullement en une dichotomie « technologie *versus* institutions », mais s'articule principalement autour de sa distinction entre la connaissance technique et le savoir pragmatique (1.2.).

## 1.1. Science et jugements de valeur : le statut de l'analyse normative

Les principales interprétations relatives au statut que Veblen donne à son analyse normative ne nous semblent pas pleinement convaincantes (1.1.1.). Bien qu'il soit loin d'avoir segmenté précisément son œuvre en une composante scientifique et une composante normative, il est vraisemblable qu'il les considère distinctement (1.1.2.). De fait, il affirme clairement que les jugements de fait et les jugements de valeur des scientifiques ne peuvent être situés sur un même plan (1.1.3.).

### 1.1.1. Une revue critique de la littérature

Veblen formule tout au long de son œuvre un certain nombre de jugements de valeur tels que celui-ci, fréquemment cité dans la littérature secondaire : « *les exemples de triomphe d'institutions imbéciles sur la vie et la culture sont historiquement plus fréquents et plus spectaculaires que les cas dans lesquels des peuples ont réussi, par la force de leur perspicacité instinctive, à se sortir d'une situation institutionnelle désespérément précaire, comme celle à laquelle font face actuellement (1913) les peuples du monde chrétien* »<sup>535</sup> [1914, p. 25]<sup>536</sup>. Le statut de ces propositions normatives pose question dans la mesure où notre auteur répète sans cesse que son but n'est pas de porter un jugement de valeur sur les phénomènes qu'il analyse. En effet, comme nous l'avons déjà noté (*supra* chap. 2, 2.2.3.), il estime que « *la science ne crée rien d'autre que des théories. Elle ne sait rien de la politique ou de l'utilité, du mieux ou du pire* »<sup>537</sup> [1906a, p. 19]<sup>538</sup>.

La coexistence dans l'œuvre de Veblen d'affirmations exprimant un jugement de valeur et d'autres revendiquant l'impartialité comme gage de scientificité, a donné lieu à différentes lectures. Paul Dale Bush [1999, pp. 127-128] les regroupe en trois principales approches. Certains auteurs ont simplement ignoré les jugements de valeur formulés par Veblen [Seckler, 1975] ou considéré que ses déclarations d'impartialité

<sup>535</sup> « *History records more frequent and more spectacular instances of the triumph of imbecile institutions over life and culture than of peoples who have by force of instinctive insight saved themselves alive out of a desperately precarious institutional situation, such as now (1913) faces the peoples of Christendom* ».

<sup>536</sup> Sheehan & Tilman [1992, p. 207 note 12] extraient de *The Theory of the Leisure Class* [1899a] un grand nombre d'assertions ou de notions exprimant un jugement de valeur. Pour des exemples semblables dans d'autres ouvrages de Veblen, voir, entre autres, [1904a, p. 106 ; 1914, p. 49 ; 1915b, p. 326 ; 1918c, p. 24 ; 1921, p. 46 ; 1923, p. 441].

<sup>537</sup> « *Science creates nothing but theories. It knows nothing of policy or utility, of better or worse* ».

suffisaient à leur ôter toute charge normative [Gordon, 1984, pp. 381-382]. Cette voie d'interprétation n'est pas satisfaisante puisqu'elle néglige le fait que Veblen a fréquemment formulé des énoncés normatifs dans ses écrits. D'autres commentateurs, tels John Cummings [1899] dans son compte-rendu de *The Theory of the Leisure Class* [1899a], David Riesman [1953, pp. 46-47] ou Dorothy Ross [1991, p. 213], estiment que Veblen aurait été incapable de se plier à ses principes épistémologiques. Autrement dit, bien qu'il considérât sincèrement que les hommes de science devaient restés impartiaux, lui-même n'aurait pas résisté à la tentation d'exposer ses propres jugements de valeur. Ainsi, Ross [1991, p. 213] affirme que « *chez Veblen, le mécaniste dur* ['the hard-boiled mechanist'] *n'a jamais complètement dominé l'idéaliste humaniste* ». Comme le souligne Bush [1999, p. 146], cette interprétation fait peu de cas de la « *puissance intellectuelle* » de Veblen. Sans verser dans l'hagiographie, il est difficile d'imaginer que notre auteur ait, tout long de son œuvre, été incapable de se conformer à ses propres positions épistémologiques. Compte tenu des insuffisances de ces deux approches, Bush [1999] affirme la nécessité de se ranger à une troisième thèse développée notamment par Clarence E. Ayres [1951 ; 1958], John Fagg Foster (un doctorant d'Ayres), Louis J. Junker [1979], Bush [1981] lui-même et Marc R. Tool [1993b ; 1998], trois élèves de Foster. D'après ces auteurs, Veblen pensait que la science avait pour finalité de produire des énoncés normatifs et donc de formuler des jugements de valeur. Ses déclarations d'impartialité scientifique seraient ironiques et procèderaient d'un « *stratagème rhétorique* » pour tourner ses détracteurs en dérision et les renvoyer à leurs propres contradictions [Bush, 1999, pp. 128, 146-147]. Ainsi, loin de promouvoir la neutralité axiologique de la science, Veblen aurait adopté « *une méthodologie normative* » qui « *anticipe les théories de l'enquête et de l'évaluation instrumentale de John Dewey et est totalement cohérente avec elles* » [Bush, 1999, p. 127].

Cette troisième voie d'interprétation ne nous semble pas convaincante. D'une part, l'argument de l'ironie nous paraît très insuffisant pour traiter d'une question aussi fondamentale que celle du statut de la science. Sans nier que Veblen ait souvent fait usage de ce procédé rhétorique, en faire l'argument principal pour justifier une thèse aussi forte que celle soutenue par Bush [1999] n'est pas satisfaisant et ouvre la voie à

---

<sup>538</sup> Voir aussi [1908a, p. 189n. ; 1918c, pp. 20, 132].

une possible remise en cause de toutes les affirmations de notre auteur. Comme le souligne à juste titre Geoffrey M. Hodgson [2004a, pp. 397-398], « *si l'argument selon lequel Veblen était ironique est utilisé de façon trop imprudente, alors on en viendra à considérer que rien de ce qu'il a écrit n'était vraiment sérieux. [...] Si nous ne prenons pas ce qu'il disait au sérieux, au motif d'une possible ironie ou pour toute autre raison, alors nous risquons d'abandonner son héritage* ». D'autre part, l'argumentation développée par Bush [1999] repose en partie sur une erreur de logique. Selon lui, en effet, si l'on souscrit à l'idée que Veblen a délibérément exprimé des jugements de valeur dans ses écrits, alors on doit admettre qu'il considérait ces énoncés normatifs comme scientifiques, voire qu'ils étaient, à ses yeux, la finalité même de la science. Or, on peut reconnaître que « *le Veblen normatif est réel* » sans pour autant en conclure qu'il adhère à une « *épistémologie normative* [‘normative methodology’] » [Bush, 1999, pp. 127-128]. L'« erreur » de Bush et, plus généralement, de nombreux commentateurs est de penser qu'il existe une incohérence logique entre le fait que Veblen exprime des jugements de valeur et le fait qu'il déclare que les théories scientifiques ne doivent pas porter de tels jugements. Or, affirmer que « *telle institution est 'imbécile'* » n'est pas contradictoire avec l'assertion selon laquelle « *la science ne doit pas formuler de jugements de valeur* ». La conjugaison de ces deux propositions implique simplement que la première n'est pas scientifique.

### **1.1.2. Les insuffisances de la segmentation veblenienne des composantes scientifique et normative**

Notre interprétation est que Veblen a délibérément formulé des jugements de valeur, tout en ayant conscience que ceux-ci n'étaient pas scientifiques, au sens où ils ne satisfaisaient pas à ses propres critères de scientificité. Elle revient à dire qu'il existe dans son œuvre deux composantes, l'une positive ou scientifique et l'autre normative, qu'il considérait lui-même de façon distincte, c'est-à-dire qu'il situait à des niveaux différents. Comme nous l'avons déjà noté (*supra* chap. 2, 2.2.3.), cette lecture est cohérente avec l'interprétation de Rick Tilman [1995, p. 246]<sup>539</sup>. Elle est également conforme à la thèse de Geoffrey M. Hodgson [2004a, pp. 395-398] selon laquelle

---

<sup>539</sup> Dans la mesure où elle ne concerne pas notre objet immédiat, nous négligeons ici la composante prospective que Tilman a identifiée dans l'œuvre de Veblen.

Veblen considérait que « *l'analyse et l'explication [scientifiques] devaient avoir la priorité sur les déclarations morales* ».

Le véritable problème que posent les écrits de Veblen est qu'il n'indique pas clairement de quelle composante relève chacune de ses assertions. Il se plaît au contraire à ponctuer son analyse scientifique de jugements de valeur qui ressortissent au domaine normatif. La difficulté qu'a le lecteur à tracer une frontière entre les différentes composantes de son œuvre est d'autant plus grande qu'il utilise bien souvent les mêmes termes à des fins scientifiques et dans un but normatif. Il s'en justifie, en partie, en affirmant que l'objet des sciences sociales est largement constitué de jugements de valeur. En effet, pour expliquer le comportement humain, les scientifiques doivent comprendre les motivations des individus et la signification que ceux-ci donnent à leur action (cf. le quatrième principe de la méthode « génétique » *supra* chap. 4, 2.2.2.). Il s'ensuit que tout scientifique devrait accorder une importance de premier plan aux jugements de valeur des membres de la société qu'il étudie. Dès lors, il est indispensable, selon Veblen, de mobiliser des notions ayant une charge normative, comme le « gaspillage », la « consommation ostentatoire », les « comparaisons dégradantes », le « sabotage », le « bien commun » et autres, dans le cadre d'une analyse scientifique des faits sociaux. Cette idée est au cœur de sa réponse à la critique de Cummings [1899] qui lui reproche d'avoir abondamment fait usage d'une « terminologie éthique » dans *The Theory of the Leisure Class*, qui se voulait une étude scientifique. Veblen [1899d, pp. 30-31] répond ainsi : « *tant dans leur discours que dans leur pensée, les hommes prennent constamment et nécessairement une attitude d'approbation ou de désapprobation envers les faits institutionnels dont ils parlent. En effet, c'est à travers une telle approbation ou désapprobation de tous les jours, que n'importe quelle caractéristique de la structure institutionnelle est soutenue ou modifiée. On ne peut que regretter qu'un scientifique avisé soit incapable de considérer ces catégories de pensée populaire sous un jour impartial, car ces catégories, avec toute la force morale dont elles sont chargées, représentent la force motrice du développement culturel. Renoncer à les utiliser dans une analyse génétique de ce développement, c'est se priver des faits essentiels du problème. [...] Beaucoup de personnes peuvent trouver qu'il est difficile de se défaire du point de vue moral ou politique duquel ces catégories sont habituellement employées, et de les aborder du*

*point de vue du seul intérêt scientifique. Néanmoins, cette difficulté n'annule pas la nécessité scientifique* »<sup>540</sup>.

Cette réponse de Veblen à la critique de Cummings [1899] mérite d'être prise au sérieux. En effet, l'approche « compréhensive » des faits sociaux (au sens wébérien du terme) qu'implique la méthode « génétique » de Veblen justifie qu'il utilise dans son analyse scientifique des notions impliquant un jugement de valeur, sans que lui-même leur donne un contenu normatif. Toutefois, cette réponse n'est que partielle. Notre auteur ne dit pas dans cette citation, qu'il emploie aussi les termes « gaspillage », « consommation ostentatoire », « comparaison dégradante », « sabotage », « bien commun », pour servir son propos normatif. Par conséquent, si, comme le relève Dorothy Ross [1991, p. 213], « *Veblen était déçu que la plupart des critiques ait lu The Theory of the Leisure Class comme une satire* », la responsabilité de cette incompréhension lui incombe largement. L'ambiguïté constante dont il fait preuve dans l'emploi, scientifique ou normatif, des termes mentionnés précédemment l'explique en grande partie. Cependant, ses insuffisances en la matière ne doivent pas être prétexte à conclure que Veblen situait ses jugements de fait et ses jugements de valeur sur un même plan. Ce serait, en effet, contredire nombre de ses affirmations.

### **1.1.3. Jugements de fait et jugements de valeur : une distinction affirmée**

Dans « *Industrial and Pecuniary Employments* », Veblen note [1901, pp. 301-302n.] : « *notre intention présente n'est pas de déprécier les services rendus à la communauté par le capitaine d'industrie dans sa gestion des affaires. [...] Il est bien possible que le commerce pécuniaire que nous appelons les affaires soit la méthode la plus efficace pour conduire la politique industrielle de la communauté, non seulement la plus efficace qui ait été conçue, mais peut-être la meilleure qui puisse être imaginée. Cela est affaire de conjecture et d'opinion. [...] Cependant, tout cela est hors de*

---

<sup>540</sup> « *In their discourse and in their thinking, men constantly and necessarily take an attitude of approval or disapproval toward the institutional facts of which they speak, for it is through such everyday approval or disapproval that any feature of the institutional structure is upheld or altered. It is only to be regretted that a trained scientist should be unable to view these categories of popular thought in a dispassionate light, for these categories, with all the moral force with which they are charged, designate the motive force of cultural development, and to forgo their use in a genetic handling of this development means avoidance of the substantial facts with which the discussion is concerned. [...] Many persons may find it difficult to divest themselves of the point of view of morality or policy, from which these categories are*

*propos. Aussi probable ou raisonnable que puisse être une telle opinion, elle ne peut en aucun cas trouver sa place dans la théorie scientifique moderne, si ce n'est comme un corollaire d'importance secondaire. En outre, la théorie scientifique ne peut rien édifier sur la base que cette opinion pourrait lui fournir. La politique peut le faire, pas la science. La théorie scientifique est une formulation des lois des phénomènes en termes des forces efficientes à l'œuvre dans l'enchaînement de ces phénomènes* »<sup>541</sup>. On pourra certes faire valoir que le début de cette citation n'est pas exempt d'ironie, que Veblen ne croit nullement que les principes marchands puissent être le mode d'organisation des activités économiques le plus efficace qui soit. Cependant, ce qui importe pour notre objet immédiat est que, quelles que soient ses conceptions normatives, elles sont, pour Veblen, « *hors de propos* » scientifique. En effet, rien ne permet de penser que notre auteur est ironique lorsqu'il affirme en substance : le fait de croire que tel système économique est bon ou mauvais n'a pas sa place dans l'analyse scientifique, dans la mesure où cette opinion ne contribue pas à expliquer le fonctionnement de ce système. Autrement dit, les énoncés scientifiques et les propositions normatives relèvent bien, selon Veblen, de registres différents. Énoncer des jugements de valeur n'est pas la finalité de la science, ceux-ci étant, au mieux, « *un corollaire [de l'investigation scientifique] d'importance secondaire* ». Cela ne signifie pas que notre auteur dénie toute légitimité aux propositions normatives, mais qu'elles doivent, selon lui, être distinguées des jugements de fait que sont les énoncés scientifiques. Cette thèse sous-tend toute sa critique de Gustav Schmoller.

Comme nous l'avons déjà relevé (*supra* chap. 4, 1.2.4.), Veblen [1902] ne reproche pas à Schmoller d'avoir formulé des propositions normatives, mais d'avoir considéré qu'elles pouvaient se substituer à une analyse scientifique de la situation économique qui lui est contemporaine. Il affirme ainsi : « *quoiqu'elle soit brillante et*

---

*habitually employed, and to take them up from the point of view of the scientific interest simply. But this difficulty does not set the scientific necessity aside* ».

<sup>541</sup> « *It is not hereby intended to depreciate the services rendered the community by the captain of industry in his management of business. [...] It may well be that the pecuniary traffic which we call business is the most effective method of conducting the industrial policy of the community ; not only the most effective that has been contrived, but perhaps the best that can be contrived. But that is a matter of surmise and opinion. [...] But all that is beside the point. However probable or reasonable such a view may be, it can find no lodgment in modern scientific theory, except as a corollary of secondary importance. Nor can scientific theory build upon the ground it may be conceived to afford. Policy may so build, but science can not. Scientific theory is a formulation of the laws of phenomena in terms of the efficient forces at work in the sequence of phenomena* ».

*assurément de grande valeur dans sa démarche et pour son but, cette digression dans l'homilétique et le conseil pour la réforme signifie que le raisonnement s'enlise précisément au moment où la science peut le moins se le permettre. C'est en ce point précis où des hommes moins expérimentés, de moindre envergure et moins influents [que Schmoller], trouveraient qu'il est difficile de tenir hardiment et fermement la ligne du raisonnement causal, à travers le dédale des intérêts et des sentiments discordants qui composent la situation contemporaine, c'est en ce point précis donc qu'une théorie génétique de la vie économique a le plus besoin d'être guidée par la main ferme, qualifiée et impartiale du maître. Et en ce point, précisément, il nous fait défaut »<sup>542</sup> [1902, pp. 269-270] (voir également [pp. 274, 275]). Si Veblen estime que le projet « évolutionniste » de Schmoller est inabouti, ce n'est donc pas parce que celui-ci a exprimé des jugements de valeur, mais parce qu'il les a laissés prendre le pas sur son analyse « génétique » des faits. En d'autres termes, il serait coupable d'avoir sacrifié ses ambitions scientifiques à des fins normatives.*

Par ailleurs, cette citation indique clairement que notre auteur a conscience de la difficulté qu'ont les scientifiques, au moins dans les disciplines sociales, à dissocier leurs jugements de valeur de leurs jugements de fait. Elle montre, par là même, que Veblen n'a pas une conception naïve de l'objectivité scientifique. Il reconnaît, en effet, que les jugements de valeur du chercheur sont toujours susceptibles d'interférer dans son investigation scientifique et, partant, de remettre en cause son caractère impartial. Ce risque est d'autant plus grand que son objet d'étude est polémique et interpelle directement ses convictions. L'exigence d'impartialité de la science vient donc se heurter à la nature sociale du scientifique, c'est-à-dire à sa nature d'être humain ayant des opinions auxquelles il est plus ou moins fermement attaché. Dans *The Higher Learning in America*, Veblen reconnaît d'ailleurs, à demi-mot, les difficultés qui ont été les siennes pour livrer une analyse objective du système universitaire américain : « *il est peut-être superflu de faire remarquer qu'il n'est pas toujours aisé de garder une telle attitude impersonnelle lorsque l'on traite de faits d'une nature si personnelle et souvent*

---

<sup>542</sup> « *Brilliant and no doubt valuable in its way and for its end, this digression into homiletics and reformatory advice means that the argument is running into the sands just at the stage where the science can least afford it. It is precisely at this point, where men of less years and breadth and weight would find it difficult to bold tenaciously to the course of cause and effect through the maze of jarring interests and sentiments that make up the contemporary situation, – it is precisely at this point that a genetic theory of*

*si animée. En particulier, un observateur qui a vu ces événements de l'intérieur et dans leur formation trouvera qu'il est difficile de garder constamment ce point de vue distant qui servira les fins d'une évaluation historique* »<sup>543</sup> [1918c, p. 70]. Néanmoins, reconnaître que la neutralité axiologique du chercheur est difficile, sinon impossible, ne doit pas être un renoncement à l'objectivité scientifique. Au contraire, cela exige de lui des efforts redoublés pour s'abstraire de ses jugements de valeur. Veblen [1918c, p. 132] affirme ainsi que « *le scepticisme est le commencement de la science. C'est là que réside la différence entre l'exposé homilétique et l'investigation scientifique* »<sup>544</sup>.

Bien que les jugements de valeur du chercheur doivent, autant que possible, être exclus du domaine de la science, ils n'en ont pas moins leur légitimité. En effet, Veblen ne dénie pas aux scientifiques le « droit » de formuler des énoncés normatifs. Cependant, lorsqu'ils s'engagent dans cette voie, ils doivent avoir conscience qu'ils ne font plus œuvre de science.

## **1.2. « Bien commun » et progrès socio-économique : le contenu de l'analyse normative**

L'analyse du gaspillage économique développée par Veblen peut nous permettre de saisir sa conception du « bien commun », en tant qu'elle exprime ses propres jugements de valeur (1.2.1.). Il est également possible d'en inférer sa conception du progrès socio-économique. Contrairement à ce qui est couramment affirmé, celle-ci ne consiste nullement en une dichotomie « technologie *versus* institutions », mais prend principalement appui sur sa distinction entre la connaissance technique et le savoir pragmatique (1.2.2.).

---

*economic life most needs the guidance of the firm, trained, dispassionate hand of the master. And at this point his guidance all but fails us ».*

<sup>543</sup> « *Such an impersonal attitude, it is perhaps needless to remark, is not always easy to maintain in dealing with facts of so personal, and often of so animated, a character. Particularly will an observer who has seen these incidents from the middle and in the making find it difficult uniformly to preserve that aloof perspective that will serve the ends of an historical appreciation* ».

<sup>544</sup> « *Scepticism is the beginning of science. Herein lies the difference between homiletical exposition and scientific inquiry* ».

### 1.2.1. Des jugements de fait aux jugements de valeur : la conception veblenienne du « bien commun »

*The Theory of the Leisure Class* [1899a] et *The Engineers and the Price System* [1921] sont sans doute les deux ouvrages de Veblen dans lesquels ses conceptions normatives transparaissent le plus clairement. Celles-ci se manifestent notamment dans sa discussion du « gaspillage » économique. Comme nous l'avons déjà noté (*supra* 1.1.2. dans ce chapitre), notre auteur prétend que cette notion peut être appréhendée « sous un jour impartial » aux fins d'une analyse strictement scientifique. Il s'agit alors d'« établir de façon discursive quel est le contenu d'un jugement concernant le gaspillage ou la superfluité »<sup>545</sup>. Veblen justifie le bien-fondé de cette voie d'investigation, en arguant du fait que le « concept de gaspillage » est dans « les habitudes de pensée des hommes » et dans « le langage courant » [1899d, p. 18]. En outre, il existerait, selon lui, un large consensus dans la plupart des sociétés, passées et présentes, quant au sens de cette notion. Veblen [1899a, pp. 97-98] en donne la définition suivante : un « gaspillage » est une « dépense [qui] n'est pas utile à la vie humaine ou au bien-être des hommes en général », c'est-à-dire qui ne satisfait pas au critère de « l'utilité impersonnelle – l'utilité considérée du point de vue du génériquement humain »<sup>546</sup>. L'universalité de cette définition du gaspillage serait à rechercher dans les dotations instinctives de l'être humain. Selon Veblen, en effet, l'instinct de sympathie sociale et la finalité spécifique de l'instinct du travail bien fait, par lesquels l'homme est porté à accroître le « bien-être matériel de la communauté » (cf. *supra* chap. 5, 2.3.), peuvent être interprétés comme des propensions à une certaine « moralité économique ». Cette idée, qui n'est pas sans rappeler la thèse kantienne selon laquelle l'homme serait doté d'un « axe moral interne » [Jennings & Waller, 1998, p. 205], est présente dans toute son œuvre (voir notamment [1898b, p. 81 ; 1899a, pp. 15, 93, 98-99 ; 1914, pp. 25-27 ; 1915b, p. 329 ; 1923, p. 115]). Veblen [1899a (1970), p. 67] affirme, en particulier, que l'instinct du travail bien fait peut être conçu comme le « tribunal qui juge en dernier ressort de toute vérité et de toute justesse

<sup>545</sup> « To state discursively what is the content of a judgment concerning waste or futility ».

<sup>546</sup> « [An] expenditure [which] does not serve human life or human well-being on the whole » ; « impersonal usefulness – usefulness as seen from the point of view of the generically human ».

*économique[s]* »<sup>547</sup>. Dès lors, le caractère très répandu de cet instinct parmi les hommes fonderait la généralité de sa définition du gaspillage. Il soutient ainsi que « *tous les hommes ont ce sens quasi esthétique du mérite économique ou industriel, suivant lequel la superfluité et l'inefficacité suscitent le dégoût* »<sup>548</sup> [1898b, p. 91]. Toutefois, puisque les instincts du travail bien fait et de sympathie sociale peuvent être « contaminés » par des propensions contraires, c'est-à-dire les instincts de rivalité, le « *penchant moral inné à l'homme* » [1915b, p. 329] peut lui-même être mis en défaut. Les comportements de « *gaspillage ostentatoire* » en seraient, selon Veblen [1899a], l'une des principales manifestations.

D'après notre auteur [1899d, pp. 19-20], son approche du gaspillage serait strictement scientifique et n'impliquerait aucun jugement de valeur de sa part. Toutefois, cette affirmation n'est pas totalement crédible. L'analogie sur laquelle il se fonde pour la justifier n'est d'ailleurs nullement convaincante. Il prétend ainsi que son analyse du gaspillage économique ne serait pas plus normative que ne l'est celle d'un électricien s'intéressant au gaspillage d'énergie inhérent à l'utilisation de « batteries d'accumulateurs » : « *ses efforts pour déterminer l'ampleur du gaspillage inévitable ou ordinaire que [cette utilisation] implique ne l'amèneraient pas à condamner les batteries, pas plus qu'ils ne le rendraient suspect aux yeux des autres électriciens* »<sup>549</sup>. Cependant, contrairement aux « batteries d'accumulateur », la notion de gaspillage est en soi un jugement de valeur qui peut certes être appréhendé d'un point de vue impartial, mais est fortement susceptible d'interpeller les propres valeurs du chercheur. De fait, sans nier que ses thèses sur le gaspillage relèvent pour partie d'une analyse scientifique, il ne fait aucun doute que Veblen leur donne également un contenu normatif. Sa propre conception de la « *moralité économique* » [1921, p. 99] est indubitablement conforme à celle qui est, selon lui, soutenue par les instincts du travail bien fait et de sympathie sociale. La citation suivante laisse peu d'ambiguïté à cet égard : « *il semble que ce soit ces deux prédispositions qui ont conjointement exercé le contrôle le plus important et le plus constant sur la croissance de la coutume et des*

---

<sup>547</sup> « [The] *instinct of workmanship is the court of final appeal in any question of economic truth or adequacy* » [1899a, p. 99].

<sup>548</sup> « *All men have this quasi-aesthetic sense of economic and industrial merit, and to this sense of economic merit futility and inefficiency are distasteful* ».

*principes conventionnels qui a normalisé la vie de l'homme en société et ainsi donné naissance à un système d'institutions. Ce contrôle s'exerce de façon sélective sur l'ensemble des institutions créées par la réponse habituelle que suscitent les autres instincts et se traduit par une surveillance de l'ordre du 'sens commun' qui empêche le schème de vie de tomber dans la confusion insupportable d'extravagances grotesques. Il n'est guère nécessaire de rappeler expressément que leur surveillance n'a pas toujours été décisive. La culture humaine laisse à voir, à toutes les époques, beaucoup trop d'usages et de principes de conduite imbéciles pour laisser qui que ce soit ignorer le fait que des institutions nuisibles émergent facilement et se maintiennent en place malgré la désapprobation du sens commun inné »<sup>550</sup> [1914, pp. 48-49].*

Dès lors, l'analyse du gaspillage économique que Veblen développe dans *The Theory of the Leisure Class* [1899a] et *The Engineers and the Price System* [1921] peut nous permettre d'éclairer ses propres jugements de valeur. À cette fin, on notera que trois critères entrent dans sa définition de l'« utilité impersonnelle », c'est-à-dire de « l'utilité considérée du point de vue du bien commun », une notion que Veblen désigne fréquemment sous le terme de « *serviceability* ».

Premièrement, l'« utilité impersonnelle » se définit en termes d'efficacité industrielle. Elle exige de la société qu'elle utilise au mieux ses capacités productives. Selon Veblen, ce premier critère justifierait de retirer la direction du système industriel moderne des mains des hommes d'affaires. En effet, la recherche de rentes de monopole qu'implique la quête du profit limiterait l'efficacité du système industriel. En particulier, les secrets de fabrication et les brevets seraient autant d'entraves au « bien commun », en tant qu'ils auraient pour effet d'empêcher la société d'utiliser les procédés de fabrication cachés ou brevetés [1908d, p. 364n. ; 1914, p. 105]. Plus généralement, la concurrence entre les entreprises nuirait grandement à l'efficacité du

---

<sup>549</sup> « His endeavor to determine the magnitude of the unavoidable or of the ordinary waste involved would not commit him to a condemnation of the batteries, nor would it make him an object of suspicion in the eyes of his fellow electricians ».

<sup>550</sup> « It seems to be these two predispositions in conjunction that have exercised the largest and most consistent control over that growth of custom and conventional principles that has standardised the life of mankind in society and so given rise to a system of institutions. This control bears selectively on the whole range of institutions created by habitual response to the call of the other instincts and has the effect of a 'common-sense' surveillance which prevents the scheme of life from running into an insufferable tangle of grotesque extravagances. That their surveillance has not always been decisive need scarcely be specifically called to mind ; human culture in all ages presents too many imbecile usages and principles

système industriel moderne. D'après Veblen [1921 (1971), p. 32], en effet, ce système productif aurait ceci de spécifique qu'il « *fonctionne comme une organisation intégrée de procès mécaniques nombreux et variés, imbriqués les uns dans les autres, interdépendants, et s'équilibrant mutuellement de sorte que le fonctionnement de chacune des parties est conditionné par le bon fonctionnement de tout le reste* »<sup>551</sup>. Aussi l'efficacité industrielle maximale des sociétés à « l'ère des machines » nécessiterait-elle une pleine coopération de tous les acteurs économiques. Cette thèse fait notamment dire à Veblen que, « *comme unité industrielle, la nation est obsolète* » [1918a, p. 388] et que « *les frontières nationales sont les frontières des absurdités nationales* »<sup>552</sup> [1923, p. 64].

Deuxièmement, l'« utilité impersonnelle » se définit en termes de quantité de biens produits. Elle implique que la société utilise toutes ses ressources en vue de produire le plus grand nombre de biens possibles. Selon Veblen, ce second critère justifierait, lui aussi, que l'on remette en cause l'organisation des activités économiques en vigueur dans les sociétés capitalistes. En effet, la quête du profit qui guide les décisions des hommes d'affaires les conduirait à opérer un « *sabotage* », c'est-à-dire un sous-emploi stratégique des facteurs de production visant à « *maintenir les prix à un niveau tel qu'il permette de dégager un profit raisonnable* [‘a reasonably profitable level’] » [1921, p. 7]. Par ailleurs, une part importante des ressources des sociétés capitalistes serait utilisée de façon improductive, c'est-à-dire à des fins non industrielles, que ce soit dans les salaires du personnel commercial, les campagnes publicitaires, le conditionnement, etc. Veblen [1921, p. 68] affirme, à cet égard, que « *l'art de la vente est la plus remarquable et la plus importante [des] pratiques de gaspillage, superflues d'un point de vue industriel, qu'implique la direction de l'industrie par les affaires* »<sup>553</sup>.

---

*of conduct to let anyone overlook the fact that disserviceable institutions easily arise and continue to hold their place in spite of the disapproval of native common sense ».*

<sup>551</sup> « *This industrial system runs on as an inclusive organization of many and diverse interlocking mechanical processes, interdependent and balanced among themselves in such a way that the due working of any part of it is conditioned on the due working of all the rest* » [1921, p. 34].

<sup>552</sup> « *As an industrial unit, the nation is out of date* » ; « *the national frontiers are the frontiers of the national futilities* ».

<sup>553</sup> « *Salesmanship is the most conspicuous, and perhaps the gravest, of these wasteful and industrially futile practices that are involved in the businesslike conduct of industry* ».

Troisièmement, l'« utilité impersonnelle » se définit par la nature des biens produits. Ce troisième critère est sans conteste celui que Veblen a le plus de difficulté à caractériser précisément. Selon notre auteur, un bien satisfait au critère de l'« utilité impersonnelle », « *s'il contribue directement à améliorer la vie humaine en général* », c'est-à-dire « *si, abstraction faite des goûts acquis, des usages et des règles de la bienséance, il procure un gain net en confort ou en plénitude de vie* »<sup>554</sup> [1899a, pp. 99-100]. Inversement, « *un achat coutumier doit être classé dans la catégorie du gaspillage dans la mesure où la coutume sur laquelle il repose trouve son origine dans l'habitude de faire des comparaisons pécuniaires dégradantes* »<sup>555</sup> [1899a, p. 100]. Excepté les biens indispensables à la survie de l'homme, tels que l'eau, il est difficile d'identifier clairement quels sont ceux qui respectent totalement le critère de l'« utilité impersonnelle » et ceux qui, *a contrario*, relèvent entièrement de la catégorie du gaspillage. De fait, Veblen note que la plupart des biens ont à la fois, quoique dans des proportions très variables, une composante utile, au sens de l'« utilité impersonnelle », et des caractéristiques qui ressortissent au gaspillage. Dès lors, l'interprétation normative de ce troisième critère de l'utilité impersonnelle implique de diminuer autant que possible la part de gaspillage dans chaque bien produit.

Si, comme nous le pensons, cette caractérisation du « bien commun », que Veblen fonde sur les instincts du travail bien fait et de sympathie sociale, est effectivement conforme à ses propres jugements de valeur, il est possible d'en inférer sa conception du progrès socio-économique.

### **1.2.2. Du triptyque de la connaissance à l'analyse normative : la conception veblenienne du progrès socio-économique**

En affirmant que Veblen concevait le développement des sociétés comme la résultante de deux forces contraires, c'est-à-dire « *l'incidence du développement technologique sur la vie économique de la communauté et l'entrave des rigidités institutionnelles au progrès économique* », Clarence E. Ayres [1944, p. 19] a fortement et durablement marqué la représentation de la pensée veblenienne dans le mouvement

---

<sup>554</sup> « *Whether it serves directly to enhance human life on the whole* » ; « *whether, aside from acquired tastes and from the canons of usage and conventional decency, its result is a net gain in comfort or in the fullness of life* ».

institutionnaliste. Depuis Ayres, il est en effet couramment admis que Veblen analysait le progrès socio-économique dans les termes d'une « dichotomie » entre les « institutions » et la « technologie »<sup>556</sup> (voir par exemple Foster [1942, p. 893 ; 1943, p. 926 ; 1969, p. 858], Brinkman [1981], Waller [1982], Munkirs [1988], Miller [1992], Wisman [1995], Klein [1995], Tilman [1996, pp. 188-189], Wisman & Smith [1999]). Ainsi, les économistes institutionnalistes ont communément considéré que « rien de ce que Veblen a fait n'était plus important ou plus caractéristique que le fait d'avoir identifié la technologie, ou le travail bien fait, à une force dynamique et les institutions à un facteur limitatif dans le processus de développement social et économique »<sup>557</sup> [Ayres, 1961, p. 30]. Bien que cette interprétation s'oppose fondamentalement à la conception veblenienne des institutions, il n'est que quelques rares auteurs, à l'instar de Floyd McFarland [1985 ; 1986] et Geoffrey M. Hodgson [1998e], à l'avoir véritablement contestée<sup>558</sup>.

La thèse selon laquelle Veblen opposerait les « institutions » à la « technologie » repose principalement sur une confusion entre l'inertie des institutions elles-mêmes et les effets inertiels de celles-ci. Veblen affirme que les institutions opposent généralement une force de résistance importante à leur propre changement. Cette inertie institutionnelle tient à la propriété de transmissibilité des habitudes (cf. *supra* chap. 6, 1.2.3.), au « contrôle social » multiforme exercé par le « complexe culturel » de toute société (cf. *supra* chap. 6, 2.1.2.) et aux actions collectives visant délibérément à maintenir un *statu quo* institutionnel (cf. *supra* chap. 7, 2.2.1.). En revanche, il ne prétend nullement que les institutions sont *par nature* une entrave au changement

---

<sup>555</sup> « Customary expenditure must be classed under the head of waste in so far as the custom on which it rests is traceable to the habit of making an invidious pecuniary comparison ».

<sup>556</sup> Ainsi que nous le montrerons *infra* 2.1.2. dans ce chapitre, Ayres ne donne pas aux concepts de « technologie » et d'« institution » le même contenu que Veblen. Dans la mesure où les tenants de la dite « dichotomie veblenienne » supposent qu'il existe une forte continuité de vue entre Veblen et Ayres, le sens qui est donné à ces deux termes est souvent ambigu.

<sup>557</sup> « Nothing that Veblen did is more significant or more characteristic than his recognition of technology, or workmanship, as a dynamic force or of institutions as a limiting factor in the process of economic and social development ».

<sup>558</sup> La tonalité très polémique du texte de McFarland [1985] (son propos visant, en partie, à critiquer vivement les prises de position politiques de son ancien directeur de thèse, Wendell Gordon) a sans doute nui à la réception de ses thèses au sein du mouvement institutionnaliste. L'article de Hodgson [1998e], « Dichotomizing the Dichotomy : Veblen versus Ayres », a eu plus d'impact. William Waller [1999, p. 836] a notamment reconnu à sa suite, que son propre article de référence sur l'évolution de la dichotomie veblenienne [Waller, 1982] reposait sur beaucoup d'hypothèses erronées et qu'« il existait un nombre

technique. Certes, l'inertie de certaines institutions peut, selon lui, contrarier le développement des arts industriels. La persistance dans « l'ère des machines » d'un système de droits de propriété hérité de « l'ère artisanale » en serait une illustration. Cependant, il affirme sans équivoque que certaines institutions exercent *a contrario* un effet positif sur le progrès technique. C'est le cas, par exemple, de celles qui relèvent de la « logique du processus de la machine ». Ainsi, dès *The Theory of the Leisure Class*, Veblen [1899a, p. 208] déclare que « ces institutions, qui forment la structure économique, peuvent grosso modo être rangées dans deux classes ou catégories, selon qu'elles servent l'une ou l'autre des deux fins divergentes de la vie économique. [...] ce sont des institutions de l'acquisition ou de la production ; [...] ce sont des institutions pécuniaires ou industrielles ; ou pour le dire encore différemment, ce sont des institutions qui servent soit l'intérêt économique dégradant, soit l'intérêt économique non dégradant. Les institutions de la première catégorie ont à voir avec 'les affaires', celles de la seconde catégorie avec l'industrie, en prenant ce terme dans son sens mécanique ». Veblen ajoute alors qu'« il est rare que les institutions qui entrent dans cette seconde classe soient reconnues comme telles »<sup>559</sup>. Les tenants d'une interprétation de sa pensée dans les termes d'une dichotomie « technologie *versus* institutions » lui ont donné raison sur ce dernier point.

Affirmer que Veblen oppose la « technologie » aux « institutions » rend totalement incompréhensible l'idée même d'« institutions industrielles » et *a fortiori* celle d'« institutions technologiques » [1915b, p. 99]. Cela conduit également certains auteurs à formuler des assertions qui n'ont aucun sens dans le système veblenien. Tilman [1996, pp. 188-189] en donne une bonne illustration lorsqu'il affirme que « [Veblen] montre que nous pouvons être conduits dans la direction d'une société sans institution ['institutionless society'], dépourvue des valeurs et des entraves cérémoniales de l'entreprise d'affaires et de l'ordre dynastique militarisé ». Dans la perspective veblenienne, l'expression « société sans institution » est une contradiction

---

considérable de preuves textuelles attestant du fait que Veblen n'aurait pas approuvé la conception généralisée de la version archétypale de la dichotomie ».

<sup>559</sup> « These institutions – the economic structure – may be roughly distinguished into two classes or categories, according as they serve one or the other of two divergent purposes of economic life. [...] they are institutions of acquisition or of production ; [...] they are pecuniary or industrial institutions ; or in still other terms, they are institutions serving either the invidious or the non-invidious economic interest. The former category have to do with 'business', the latter with industry, taking the latter word in the mechanical sense. The latter class are not often recognized as institutions ».

dans les termes. D'après notre auteur, ce sont les institutions qui fondent la société, au sens où elles lui sont consubstantielles. Elles n'ont pas d'existence en dehors de la société et la société ne peut exister sans elles. En effet, les habitudes de pensée partagées sont, pour Veblen, la condition *sine qua non* des relations humaines ; elles sont un facteur essentiel de structuration des rapports sociaux dans toute société (cf. *supra* chap 6, 1.2.2.).

Tel que Veblen le définit, le concept d'institution n'a pas, en soi, de portée normative. Dans son optique, promouvoir le progrès socio-économique ne peut en aucun cas signifier qu'il faille éliminer toutes les institutions de la société. Il s'agit, au contraire, de favoriser l'émergence de certaines institutions, celles qui sont conformes à sa propre conception de la « moralité économique » et du « bien commun », c'est-à-dire celles qui permettent d'accroître l'efficacité industrielle de la société et la production de biens utiles, au sens de l'« utilité impersonnelle ». Dès lors, il est possible d'établir un lien entre les conceptions gnoséologiques de Veblen et son analyse normative.

En premier lieu, le progrès socio-économique suppose que les sociétés acquièrent des institutions propices à la croissance de leur stock de connaissances techniques. En effet, l'accumulation du savoir technique est la condition indispensable à l'accroissement des capacités productives de toute société et, partant, à une meilleure adaptation de l'homme à son environnement naturel (cf. *supra* chap. 1, section 3). Il ne s'agit pas, cependant, d'une condition suffisante au progrès. Comme l'indique Veblen [1908d, p. 359], « *les compétences technologiques ne sont pas, d'elles-mêmes et intrinsèquement, utiles ou nuisibles à l'humanité ; elles ne sont qu'un moyen d'action efficace, au service du bien ou du mal* »<sup>560</sup>. D'une part, le savoir technique de la société peut être mal utilisé par ceux qui ont en charge la direction des processus industriels. D'autre part, les propriétaires des moyens de production peuvent s'approprier l'usufruit des « *actifs intangibles de la communauté* », que sont les connaissances techniques, à leur propre profit et donc au détriment du « bien commun ». Enfin, le savoir technique peut être employé à la production de biens qui ressortissent largement au « gaspillage » et qui ne satisfont donc pas au troisième critère de l'« utilité impersonnelle » (cf. *supra* 1.2.1. dans ce chapitre). Veblen [1904a, p. 64] affirme à cet égard qu'« *une croissance*

---

<sup>560</sup> « *Technological proficiency is not of itself and intrinsically serviceable or disserviceable to mankind, – it is only a means of efficiency for good or ill* ».

*disproportionnée des industries parasites, comme celles qui font le plus de publicité et dont l'essentiel des efforts est tourné vers les ventes concurrentielles, celles qui engagent des dépenses militaires et celles qui s'attachent à produire des biens pour la consommation ostentatoire relevant du gaspillage, finirait par amoindrir la vitalité effective de la communauté, à un point tel qu'elle compromettrait ses chances de progrès voire sa propre survie »<sup>561</sup>.*

Par conséquent, le progrès socio-économique suppose, en second lieu, que les sociétés se débarrassent autant que possible, des institutions qui incitent à l'accroissement et à l'utilisation des connaissances pragmatiques. En effet, c'est ce type de savoir qui permet à certains groupes d'individus de détourner l'efficacité productive de la société à leurs propres bénéfices, au préjudice des autres membres de la société et donc au détriment du « bien commun ». En outre, le savoir pragmatique leur donne les moyens de légitimer les rapports de domination dans la société et de préserver ainsi leurs « intérêts établis », en stimulant les penchants du peuple à la rivalité guerrière et pécuniaire (cf. *supra* chap. 1, 4.3. et chap. 7, 2.2.1.). Autrement dit, ce sont bien la croissance et l'utilisation des connaissances pragmatiques qui constituent le principal obstacle, d'une part, à l'emploi le plus efficace possible du stock de connaissances techniques des sociétés et, d'autre part, à la production de biens qui « *contribuent directement à améliorer la vie humaine en général* ».

La conception veblénienne du progrès socio-économique repose donc principalement sur sa distinction entre la connaissance technique et la connaissance pragmatique. C'est à la lumière de cette distinction qu'il faut, en particulier, considérer son projet de « *soviet des techniciens* » [1921]. Il constitue, en effet, une réponse cohérente à son analyse des conditions d'utilisation, d'accumulation et de répartition de l'usufruit du savoir technique, dans le capitalisme moderne [Brette, 2004]. Ainsi, l'inefficacité avec laquelle seraient utilisées les connaissances techniques dans les sociétés capitalistes et le fait que l'accroissement de l'échelle de production augmenterait considérablement la capacité des propriétaires d'« *actifs tangibles* » à s'approprier l'usufruit des « *actifs intangibles de la communauté* » exigeraient, selon

---

<sup>561</sup> « *A disproportionate growth of parasitic industries, such as most advertising and much of the other efforts that go into competitive selling, as well as warlike expenditure and other industries directed to turning out goods for conspicuously wasteful consumption, would lower the effective vitality of the community to such a degree as to jeopardize its chances of advance or even its life* ».

Veblen, que l'on confie la direction du système industriel moderne aux techniciens et aux ingénieurs de production. Alors que les hommes d'affaires n'auraient pas les compétences indispensables à une gestion adéquate des processus industriels, les techniciens et les ingénieurs seraient, du fait de leur connaissance des processus techniques, « *les gardiens du bien-être matériel de la communauté* »<sup>562</sup> [1921, p. 49]. En outre, leurs habitudes de pensée seraient beaucoup moins marquées par des considérations pécuniaires que ne le seraient celles des hommes d'affaires. En effet, leur approche du monde seraient façonnée par les processus mécaniques au contact desquels ils travaillent, si bien que leur principal critère de jugement serait « *la capacité à produire des biens* », non « *la capacité à produire des profits* » [1921, p. 67].

Le projet veblenien de « *soviet des techniciens* » prône l'instauration d'une administration centralisée des activités économiques qui aurait comme objectifs « *une allocation appropriée des ressources et partant un plein-emploi relativement équilibré de l'équipement et de la main-d'œuvre disponibles, l'élimination du gaspillage et du double emploi, ainsi qu'un approvisionnement équitable et suffisant de biens et de services aux consommateurs* »<sup>563</sup> [1921, p. 88]. La mise en œuvre d'un tel projet supposerait d'abolir « *la propriété absentéiste* », c'est-à-dire « *la propriété d'un article ayant une utilité industrielle, par toute personne ou groupe de personnes qui ne sont pas habituellement employées à en faire un usage industriel* »<sup>564</sup>. La question se pose alors de savoir comment créer les conditions propices à un tel « *'bouleversement révolutionnaire' de l'ordre établi* » [1921, p. 96]. Comment, en particulier, faire en sorte que les individus se détachent d'une institution aussi profondément invétérée que celle de la propriété privée des moyens de production ? C'est à ce niveau qu'intervient la troisième forme de savoir distinguée par Veblen, c'est-à-dire la connaissance désintéressée. Comme nous l'avons déjà noté (*supra* chap. 5, 2.1.3.), son impact sur le « bien commun » est *a priori* indéterminé, puisque son contenu est étroitement dépendant du « schème culturel » en vigueur dans la société<sup>565</sup>. Nous avons également

---

<sup>562</sup> « *The keepers of the community's material welfare* ».

<sup>563</sup> « *the due allocation of resources and a consequent full and reasonably proportioned employment of the available equipment and man power ; on the avoidance of waste and duplication of work ; and on an equitable and sufficient supply of goods and services to consumers* ».

<sup>564</sup> « *Absentee ownership [...] is here to be understood the ownership of an industrially useful article by any person or persons who are not habitually employed in the industrial use of it* ».

<sup>565</sup> C'est là l'expression de la conception relativiste de la connaissance désintéressée qui est celle de Veblen (cf. *supra* chap. 2, 1.1.).

souligné (*supra* chap. 2, 2.3.3.) que la science moderne, qui est l'expression contemporaine de la connaissance désintéressée, contribuait, selon Veblen, à l'accroissement de la « *rationalité sociale* » dans les sociétés industrialisées [Tilman, 1999]. Cela signifie précisément que le développement de la science concourrait à l'émergence d'institutions propices au développement des connaissances techniques et à l'affaiblissement des institutions qui soutiennent le développement des connaissances pragmatiques. Selon Veblen, l'effet bénéfique de la science sur le progrès socio-économique ne suppose nullement que l'on impose aux scientifiques quelque objectif pratique que ce soit. Au contraire, pour que la science serve au mieux le « bien commun », elle doit, d'après lui, demeurer extérieure à toute considération utilitaire. Tandis qu'il prône une administration du système industriel des plus centralisées, notre auteur en appelle donc à une complète autonomie du système de recherche. Il affirme ainsi que « *les exigences de la recherche fondamentale nécessitent que les savants et les scientifiques suivent librement leur propre penchant dans la conduite de leur propre travail. [...] Tant du point de vue de la tradition que de la nécessité du moment, le corps des savants et des scientifiques qui composent l'Université doit être investi des pleins pouvoirs d'auto-direction, sans autre considération* »<sup>566</sup> [1918c, p. 71].

Si les conceptions normatives de Veblen quant à l'organisation du système de recherche ont leur intérêt et trouvent un écho contemporain dans l'analyse de la croissance fondée sur les connaissances, son projet de « *soviet des techniciens* » a été, à juste titre, fortement critiqué [Brette, 2003b ; 2004]. Ainsi, le philosophe allemand Theodor Adorno [1941, p. 10] souligne que la technocratie que Veblen appelle de ses vœux « *tend à perpétuer une hiérarchie de 'statut' précisément semblable à celle qu'il espère voir disparaître à travers la matérialisation de son ordre technologique* ». En considérant les ingénieurs et les techniciens comme une élite à laquelle il conviendrait de donner le pouvoir, Veblen se ferait l'apôtre d'une organisation sociale fondée sur la soumission. Ainsi, la sujétion du peuple à la technologie et au pouvoir des ingénieurs se substituerait à la domination des hommes d'affaires. En effet, les ingénieurs et les techniciens peuvent eux aussi se comporter en « *dictateurs* ». « *Comme toute servilité* »

---

<sup>566</sup> « *The exigencies of the higher learning require that the scholars and scientists must be left quite free to follow their own bent in conducting their own work. [...] Tradition and present necessity alike demand that the body of scholars and scientists who make up the university must be vested with full powers of self-direction, without ulterior consideration* ».

note Adorno, « leur asservissement à la technologie renferme une domination potentielle et les prépare à prendre les choses en mains ». S'il est difficile d'imaginer que Veblen ait pu entretenir une quelconque fascination pour un régime politique oppressif, il n'en est pas moins vrai que sa proposition de « *soviet des techniciens* » renferme la possibilité d'une dérive totalitaire dont il a sans doute mal mesuré la portée.

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons dit dans la première sous-section de ce chapitre, Veblen ne considère ses conceptions normatives que comme un « *corollaire d'importance secondaire* », son but principal étant de produire une analyse scientifique, c'est-à-dire strictement positive, de la dynamique institutionnelle des sociétés.

## **Section 2. De la pensée veblenienne à l'institutionnalisme contemporain**

On ne saurait évaluer la nature de l'héritage veblenien dans la pensée institutionnaliste contemporaine, sans prendre en compte l'influence déterminante qu'a exercée Clarence E. Ayres sur l'orientation de l'institutionnalisme ces soixante dernières années. Notre ambition n'est pas de livrer une analyse détaillée de l'œuvre d'Ayres<sup>567</sup>, mais de montrer qu'en réinterprétant la pensée de Veblen selon ses propres conceptions, il a engagé le mouvement institutionnaliste dans une voie très différente du projet veblenien originel. De fait, Ayres opère une double rupture avec Veblen (2.1.). D'une part, il remet en cause la distinction clairement affirmée par notre auteur entre les jugements de fait et les jugements de valeur des scientifiques. D'autre part, en donnant un contenu essentiellement normatif aux concepts de « technologie » et d'« institution », Ayres rompt avec l'approche veblenienne du progrès socio-économique et, surtout, s'interdit largement de développer une théorie positive de l'évolution institutionnelle. Si la conception ayresienne des institutions a été largement remise en cause par ses « disciples », son point de vue selon lequel la finalité de la science serait d'être normative demeure dominant dans l'institutionnalisme contemporain (2.2.). La prééminence que les économistes institutionnalistes donnent fréquemment à leurs jugements de valeur sur l'analyse scientifique, c'est-à-dire autant que possible objective

---

<sup>567</sup> Pour un examen plus fouillé des thèses ayresiennes, on pourra se reporter à Breit [1973], Walker [1978 ; 1979], Rutherford [1981 ; 1994, pp. 137-144], McFarland [1986], Stanfield & Stanfield [2000] et Hodgson [2004a, pp. 345-378].

## **Expanding the Dialogue between Institutional Economics and Contemporary Evolutionary Economics: Veblen's Methodology as a Framework**

**Olivier Brette**

This paper addresses an enduring paradox in institutional and evolutionary economics since the 1970s: the exchanges between institutional economics (hereafter IE) and contemporary evolutionary economics (hereafter CEE) which has developed following the seminal works of Richard Nelson and Sidney Winter (1974; 1982) have been rather limited until now.<sup>1</sup> This is paradoxical since we could expect the literature of these two schools of thought to be very closely linked. Needless to mention here, the main contemporary organization of institutional economists is precisely named the Association for Evolutionary Economics, in reference notably to the leading figure and inspiration of IE, Thorstein Veblen, and his famous appeal for an "evolutionary economics." One can thus wonder why there have been so few exchanges between IE and CEE until now.

The aim of this paper is to account for the nature of the relationships between IE and CEE, to try to explain the paradox previously emphasized, and to outline a framework allowing the expansion of a fruitful dialogue between the two. The framework I suggest rests on a reappraisal of Veblen's evolutionary economics through contemporary concerns and concepts (Brette 2004). It is in line with Geoffrey Hodgson's (2004) plea to "begin the reconstruction of institutional economics" on the foundations of "Veblenian institutionalism." I will thus show that Veblen's methodology could provide an appropriate framework for a convergence between IE and CEE, which could benefit both. Indeed, not only do the methodological bases for a dialogue between Veblenian IE and CEE exist but significant complementarities could be exploited all the more

---

*The author is Assistant Professor at the Institut d'Administration des Entreprises of the University Jean Moulin Lyon 3 and member of the research center TRIANGLE (CNRS/ENS-LSH, IEP Lyon, Univ. Lyon 2). This paper was presented at the annual meeting of the Association for Evolutionary Economics in Boston January 6–8, 2006.*

fruitfully as the two approaches diverge appreciably regarding their respective level of analysis.

### ***An Interpretation of the Relationships between IE and CEE***

During the last decades, evolutionary theses have experienced a sharp revival in economics. This resurgence has been significantly boosted by *An Evolutionary Theory of Economic Change*, the book Nelson and Winter published in 1982. From the beginning, contemporary evolutionary economists, namely the economists whose works lie within the perspective sketched by Nelson and Winter, have considered Joseph Schumpeter as their main inspiration. This heritage was claimed early by Nelson and Winter (1974) themselves and strongly reasserted in their classic book in which they described their approach as “neo-Schumpeterian” (1982, 39). On the contrary, contemporary evolutionary economists have widely neglected the contribution of the founders of institutionalism to the elaboration of an evolutionary economics. Admittedly, Nelson and Winter (1982, 38) alluded to some institutionalist economists like John Maurice Clark and John Kenneth Galbraith. Moreover, one can find the following footnote in their book’s conclusion: “On questions of evolution in the larger system, we converge substantially with the older tradition of evolutionary thinking in economics that has had institutional evolution as its principal concern—a tradition maintained today by the Association for Evolutionary Economics and its journal, *The Journal of Economic Issues*” (404). However, the authors did not develop this remark. Furthermore and meaningfully, they did not even mention Veblen among the “allies and antecedents of evolutionary theory” (1982, 33–45). Obviously, this omission is most surprising as Veblen was one of the first who wanted economics to be turned into an “evolutionary science” ([1919] 1990, 56–81).

Many causes can explain this neglect and more generally the little interest that CEE has actually shown in IE, until recently at least. The previous quotation of Nelson and Winter suggests that an important reason may have been a difference in the respective subject matter of CEE and IE. However, this sole explanation is far from being satisfying, since it precluded neither the development of methodological debates nor that of synergies between the two schools of thought, rather the opposite. Accordingly, I suggest another explanation which lies in the turn taken by IE after the Second World War, namely the increasing influence exerted by Clarence Ayres’ thought on institutionalism. Indeed, for the last sixty years, many institutionalists have adopted Ayres’ ([1944] 1962) research program aiming at developing a normative and dichotomous theory of socio-economic progress. While claiming the intellectual heritage of Veblen, the Ayresian program has actually been a sharp departure from Veblen’s scientific project in many respects, notably the aim assigned to science and the content given to the concepts of technology and institutions (Hodgson 2004, 355–78; Brette 2004, 319–49).

Contrary to Veblen, Ayres asserted that the *raison d'être* of science is to be normative, that is, to express some value judgments. Accordingly, he turned Veblen's appeal for an evolutionary (positive) theory of institutional change into a plea for a normative theory of socioeconomic progress.<sup>2</sup> It can obviously not be denied that Veblen often made political and normative statements. However, my point is that he must have considered them as distinct from, and of secondary importance compared with, his scientific contribution, in accordance with the epistemological views he clearly and extensively developed. Contrary to Ayres (1951) and more recently Paul Dale Bush (1999), I think that nothing allows the assertion that Veblen was ironical when he said that "[s]cience . . . knows nothing of policy or utility, of better or worse" ([1919] 1990, 19) and that value judgments "can find no lodgment in modern scientific theory, except as a corollary of secondary importance" (302fn.).<sup>3</sup> Moreover, Ayres ascribed his own normative conception of technology and institutions to Veblen. In his view, "[n]othing that Veblen did is more significant or more characteristic than his recognition of technology, or workmanship, as a dynamic force or of institutions as a limiting factor in the process of economic and social development" (1961, 30). In fact, contrary to this interpretation, Veblen did not give a normative content to the concepts of technology and institutions as such. In particular, he viewed institutions as a vital factor in the structuring of every social relationship, whatever it may be, "ceremonial" or "instrumental."<sup>4</sup>

Questionable though it is, Ayres' reading of Veblen has become widespread among institutionalists. Furthermore, his standpoint according to which institutionalism ought to be primarily normative has prevailed in IE until now. This priority given to the making of value judgments has actually hindered the development of Veblen's scientific project for an evolutionary economics—see notably the very convincing argumentation of Anne Mayhew (1998) on this point. Besides, I suggest that it has also prevented the development of synergies between IE and CEE. Even though Nelson and Winter (1982) did draw the normative implications from their approach, their evolutionary theory falls first and primarily within a positive perspective.<sup>5</sup> In the main, post-war Ayresian-inspired institutionalism has thus been quite far from the concerns of CEE. Consequently, while Veblen could have been a relevant inspiration for CEE, the interpretation which Ayres gave of his thought and more generally the path into which he has led IE have widely hampered the dialogue between the two schools of thought. But things may be evolving. Indeed, some of the main promoters of CEE and above all Richard Nelson himself have recently emphasized the requirement of bringing institutions into evolutionary growth theory (Nelson and Sampat 2001; Nelson 2002). It is thus time to wonder about the possible conditions for a fruitful dialogue between IE and CEE. I suggest that the methodological bases for such a dialogue may be found by coming back to the original scientific project of Thorstein Veblen.

### ***The Methodological Foundations of Veblenian IE and CEE: A Comparative Analysis***

Every attempt to put CEE into perspective raises at once the question of its unity. Indeed, there is no consensus altogether settled regarding its distinctive features (Hodgson 1998; Dosi and Winter 2000). In particular, the preference given to biological analogies (Hodgson 2002) or self-organization (Foster 1997; Witt 1997) as the main basis for CEE is an important source of debates. By leaving such controversies aside, it is nonetheless possible to identify certain essential principles shared by most contemporary evolutionary economists, so as to compare them to the methodological foundations of Veblenian IE.

The first undisputed characteristic of CEE is that it always considers economic phenomena in a dynamic perspective, as the outcome of some process of evolution. As Giovanni Dosi and Winter (2000, 3) have emphasized, “notwithstanding possible differences in other more substantive hypotheses, evolutionary theories share the methodological imperative ‘dynamics first!’ That is, the explanation for why something exists, or why a variable takes the value it does, ought to rest on a process account of how it became what it is.” Actually, this principle is also the basis of Veblen’s “genetic method” that he defined as the method “which deals with the forces and sequence of development and seeks to understand the outcome by finding out how and why it has come about” (1973, 517; quoted in Hodgson 2004, 152). However, though vital, this methodological principle is insufficient to define both CEE and Veblenian IE. To this end, the nature of the process by which phenomena are supposed to arise needs to be specified.

In Veblen’s perspective, evolution must be viewed as an unteleological process of cumulative causation, namely as “a sequence of cumulative change, realized to be self-continuing or self-propagating and to have no final term” ([1919] 1990, 37). This general idea has many implications. Insofar as it involves that “each new situation is a variation of what has gone before it and embodies as causal factors all that has been effected by what went before” ([1990] 1919, 242), the principle of cumulative causation makes Veblen one of the main precursors of the concept of path dependence (David 1985; Arrow 2000). This conception of evolution led him to reject all forms of determinism except the Darwinian “principle of determinacy,” according to which “every event has a cause” (Hodgson 2002). Moreover, this methodological standpoint implies that Veblen adhered to an open-system approach, which means that he grasped reality through a theoretical system “whose boundaries are not predetermined” nor are “the nature and range of its constituent variables and the structure of their interrelationships” (Dow 2002, 136–7). Finally, Veblen viewed society as a complex system possessing emergent properties. Indeed, he considered that “the cultural scheme is, after all, a single one, comprising many interlocking elements, no one of which can be greatly disturbed without disturbing the working of all the rest” ([1904] 1975, 374). Consequently, one cannot understand the nature and the evolution of society by studying its various components independently of one another. Besides, Veblen stressed that the

complexity of society involves both “synchronic” and “diachronic” emergent effects (Mearman 2002; Brette 2003b; Hodgson 2004, 134–9).

In the main, contemporary evolutionary economists support all these methodological principles. If one leaves the models of evolutionary games aside, CEE generally resorts to an “open-ended dynamics” methodology (Dosi and Winter 2000, 14–6). Indeed, contemporary evolutionary economists are usually concerned with dynamic systems which are continually “out of equilibrium” and whose complexity prevents their trajectory from being specified *ex ante* (Nelson 1995). The unpredictable and currently inefficient nature of evolution often stems, in their view, from “path dependence” phenomena and from “lock-in” processes induced by the cumulative effects of “historical small events” (Arthur 1989). Moreover, many authors have stressed the importance of the notion of emergence for CEE (Dosi and Winter 2000, 5–6). Besides, it is to be noted that, among them, some give priority to biological analogies as the unifying basis for CEE (Hodgson 1997), while others confer this role to self-organization (Foster 1997, 445). To sum up, Veblen and contemporary evolutionary economists share this essential standpoint that history matters and that it consists neither in a “wholly deterministic” process nor in the sole succession of “random” events (Nelson 1995, 54–6).

Finally, a comparative analysis of the methodological foundations of Veblenian IE and CEE raises the difficult issue of the representation of human behavior. Generally speaking, Veblen and contemporary evolutionary economists both support the idea that the standard assumptions of optimizing rationality are not appropriate bases for economic theory. However, even more than on other questions, the comparison between Veblenian IE and CEE is made problematic by the lack of unity of the latter. Besides, the reassessment of the behavioral, cognitive, and institutional foundations of CEE appears as a crucial challenge for the future of evolutionary economics (Dosi and Winter 2000, 27–31). In this respect, Veblenian IE could be a fruitful inspiration. As it enables the explanation of how individuals make and use rules, how these rules are transmitted among individuals, and how they generalize, Veblen’s theory of habituation provides a relevant frame for understanding the interactions between agency and structures (Hodgson 2004, 186–8; Brette 2004, 305–8). It could thus be a useful and pertinent way of linking different ontological and methodological layers, namely the individual (i.e., the level of habits proper), the organization (the level of routines), the supra-organizational layer (the level of institutions), and the society as a whole (the level of the cultural complex or institutional system).

### ***How Can We Make the Most of a Dialogue between Veblenian IE and CEE?***

As shown in the previous section, the methodological principles of Veblenian IE are similar to, if not compatible with, those of CEE, so that the bases for a dialogue between them do exist. However, they do not, in the main, apply these principles to the

same subject-matter. Indeed, Veblenian IE aims ultimately at theorizing the evolution of the institutional system at the level of society as a whole, whereas CEE usually focuses on the trajectory of some firms, industries, or technologies. Then, there are at least two ways of achieving a convergence between IE and CEE.

The first one consists in considering that not only do the methodological principles previously emphasized have a sufficiently general scope to be applied at different levels but that the argument developed at one level (the society, for example) can be replicated at another level (e.g., the firm). A typical example of such an approach can be found in Foss 1998. In his view, “Veblen may be seen as an important precursor of the CBA [i.e. the competence-based approach to the firm]” although he “never developed a systematic theory of the firm, and even less an ‘evolutionary’ theory of the firm.” The reason for this assertion lies in the fact that Foss considers that “his [Veblen’s] general understanding of productive activities is as applicable to the firm level as it is to the societal level” (479–81). While acknowledging the interest of many insights put forward by Foss, I consider that his approach suffers from an important shortcoming, namely, the fact that it neglects the ontological and methodological specificity inherent to each layer of reality and analysis. This shortcoming is particularly manifest in the parallel that Foss establishes between the Veblenian concept of “institution” and the notions of “routine” and “competence” in the perspective of contemporary theories of the firm (486–7). Actually, it is methodologically unfounded to transpose Veblen’s theses regarding institutional evolution to the level of enterprises, since society and firms relate to two different ontological layers irreducible to each other. Although Veblen developed numerous interesting insights on many subjects, he did not develop a genuine organizational theory of routines such as Nelson and Winter’s (1982) in which routines refer to “repertoires of knowledge” specific to a certain organization (Lazarcic 2000). Consequently, it seems pointless to look for some analytical (i.e., not strictly methodological) insights for the development of an organizational theory of the firm in his writings.

Another approach, which I find more thought provoking, consists in exploiting the complementarities between analyses developed at different layers. This perspective draws the consequences from the notion of emergence which involves processes being layer dependent. In other words, each level of reality and analysis is characterized by its own processes, which are irreducible to one another, although they are linked and consistent with one another. For instance, routines have some properties from which individual habits are deprived, just as institutions admit some properties which routines do not exhibit, and so on. A very interesting illustration of such an approach is the attempt of Benjamin Coriat and Dosi (2002) aiming at identifying the possible synergies between the evolutionary and regulationist approaches. According to these authors, “the aggregate functional and institutional regularities, which are the starting point of most regulation models, could possibly be shown to be emergent properties of underlying, explicitly microfounded, evolutionary models, appropriately enriched in their institutional specifications. . . . [A] theory-informed dialogue between bottom-up (micro-founded, and so on) evolutionary approaches and more top-down (aggregate,

albeit institutionally richer) regulation ones is likely to be a formidable but analytically promising challenge” (107–8). Such an exciting challenge would be all the more easy to take up in the case of IE and CEE as Veblen’s theory of habituation could provide an appropriate way of linking the micro-founded models of CEE and the institutional theories of IE.

To conclude, let me just suggest that the analysis of the role of knowledge in economy, from firm to society, could be a promising field to exploit the complementarities between CEE and an IE appropriately rebased on the foundations of Veblen’s original project (Brette 2003a).

### Notes

1. As I use it, the term *institutional economics* refers specifically to the economists who carry on the intellectual heritage of the “original institutionalism” founded and developed by Thorstein B. Veblen, John R. Commons, Wesley C. Mitchell, Clarence E. Ayres, and so on. I do not deal here with the “new institutional economics,” which has been built around the works of Oliver Williamson, Douglass North, Andrew Schotter, Richard Langlois, and so on.
2. Ayres ([1944] 1962, 123) emphasized that “the restoration of the concept of progress is one of the crying needs of contemporary social science.”
3. The argument of irony has also been dismissed by Hodgson (2004, 395–8).
4. The so-called Veblenian dichotomy, “institutions versus technology,” largely derives from a mix-up between the inertia of institutions themselves and the inertial effects that institutions may have or not have on technological development. Veblen himself clearly distinguishes the two phenomena. Indeed, the fact that institutions are quite enduring (i.e. inertia of institutions) does not imply that they necessarily hinder technological progress (i.e. inertial effects of institutions). Otherwise, how could we understand such notions as “industrial” or “technological institutions” (Veblen [1899] 1994, 208; [1915] 1964, 99)?
5. Only the last two chapters of their book were specifically devoted to normative issues.

### References

- Arrow, Kenneth J. “Increasing Returns: Historiographic Issues and Path Dependence.” *European Journal of the History of Economic Thought* 7, no. 2 (June 2000): 171–80.
- Arthur, W. Brian. “Competing Technologies, Increasing Returns, and Lock-In by Historical Events.” *Economic Journal* 99, no. 394 (March 1989): 116–31.
- Ayres, Clarence E. *The Theory of Economic Progress*. 1944. Reprint with a new forward by the author, New York: Schocken Books, 1962.
- . “The Co-ordinates of Institutionalism.” *American Economic Review* 41, no. 2 (May 1951): 47–55.
- . *Toward a Reasonable Society*. Austin: University of Texas Press, 1961.
- Brette, Olivier. “L’accumulation des connaissances technologiques dans la pensée de Thorstein Veblen: ressources pour l’analyse évolutionniste contemporaine.” *Économie Appliquée* 56, no. 4 (December 2003a): 7–38.
- . “Thorstein Veblen’s Theory of Institutional Change: Beyond Technological Determinism.” *European Journal of the History of Economic Thought* 10, no. 3 (Autumn 2003b): 455–77.
- . “Un réexamen de l’économie ‘évolutionniste’ de Thorstein Veblen. Théorie de la connaissance, comportements humains et dynamique des institutions.” Ph.D. thesis, University of Lyon 2, France, 2004. <http://cyberdocs.univ-lyon2.fr/index1.php>.

- Bush, Paul Dale. "Veblen's 'Olympian Detachment' Reconsidered." *History of Economic Ideas* 7, no. 3 (1999): 127–51.
- Coriat, Benjamin, and Giovanni Dosi. "The Institutional Embeddedness of Economic Change: An Appraisal of the 'Evolutionary' and 'Regulationist' Research Programmes." In *A Modern Reader in Institutional and Evolutionary Economics: Key Concepts*, edited by Geoffrey M. Hodgson, 95–123. Cheltenham, U.K. and Northampton, Mass.: Edward Elgar, 2002.
- David, Paul A. "Clio and the Economics of QWERTY." *American Economic Review* 75, no. 2 (May 1985): 332–7.
- Dosi, Giovanni, and Sidney G. Winter. "Interpreting Economic Change: Evolution, Structures, and Games." LEM Working Papers Series (August 2000): 1–42.
- Dow, Sheila C. "Methodological Pluralism and Pluralism of Method." In *A Modern Reader in Institutional and Evolutionary Economics: Key Concepts*, edited by Geoffrey M. Hodgson, 136–46. Cheltenham, U.K.; Northampton, Mass.: Edward Elgar, 2002.
- Foss, Nicolai J. "The Competence-Based Approach: Veblenian Ideas in the Modern Theory of the Firm." *Cambridge Journal of Economics* 22, no. 4 (July 1998): 479–95.
- Foster, John. "The Analytical Foundations of Evolutionary Economics: From Biological Analogy to Economic Self-organization." *Structural Change and Economic Dynamics* 8, no. 4 (October 1997): 427–51.
- Hodgson, Geoffrey M. "Economics and the Return to Mecca: The Recognition of Novelty and Emergence." *Structural Change and Economic Dynamics* 8, no. 4 (October 1997): 399–412.
- . "Evolutionary Economics." In *The Handbook of Economic Methodology*, edited by John B. Davis, D. Wade Hands, and Uskali Mäki, 160–7. Cheltenham, U.K.; Northampton, Mass.: Edward Elgar, 1998.
- . "Darwinism in Economics: From Analogy to Ontology." *Journal of Evolutionary Economics* 12, no. 3 (July 2002): 259–81.
- . *The Evolution of Institutional Economics: Agency, Structure, and Darwinism in American Institutionalism*. London; New York: Routledge, 2004.
- Lazaric, Nathalie. "The Role of Routines, Rules, and Habits in Collective Learning: Some Epistemological and Ontological Considerations." *European Journal of Economic and Social Systems* 14, no. 2 (2000): 157–71.
- Mayhew, Anne. "On the Difficulty of Evolutionary Analysis." *Cambridge Journal of Economics* 22, no. 4 (July 1998): 449–61.
- Mearman, Andrew. "To What Extent Is Veblen an Open-Systems Theorist?" *Journal of Economic Issues* 36, no. 2 (June 2002): 573–80.
- Nelson, Richard R. "Recent Evolutionary Theorizing about Economic Change." *Journal of Economic Literature* 33, no. 1 (March 1995): 48–90.
- . "Bringing Institutions into Evolutionary Growth Theory." *Journal of Evolutionary Economics* 12, no. 1–2 (March 2002): 17–28.
- Nelson, Richard R., and Bhaven N. Sampat. "Making Sense of Institutions as a Factor Shaping Economic Performance." *Journal of Economic Behavior and Organization* 44, no. 1 (January 2001): 31–54.
- Nelson, Richard R., and Sidney G. Winter. "Neoclassical vs. Evolutionary Theories of Economic Growth: Critique and Prospectus." *Economic Journal* 84, no. 336 (December 1974): 886–905.
- . *An Evolutionary Theory of Economic Change*. Cambridge: Harvard University Press, 1982.
- Veblen, Thorstein B. *The Theory of the Leisure Class*. 1899. Reprint, New York: Penguin Books, 1994.
- . *The Theory of Business Enterprise*. 1904. Reprint, Clifton, N.J.: A. M. Kelley, 1975.
- . *Imperial Germany and the Industrial Revolution*. 1915. Reprint, New York: A. M. Kelley, 1964.
- . *The Place of Science in Modern Civilization and Other Essays*. 1919. Reprint, New Brunswick, N.J.: Transaction Publishers, 1990.
- . *Essays, Reviews, and Reports*. Edited and with an introduction by Joseph Dorfman. Clifton, N.J.: A. M. Kelley, 1973.
- Witt, Ulrich. "Self-organization and Economics—What Is New?" *Structural Change and Economic Dynamics* 8, no. 4 (October 1997): 489–507.